



AHI TABLEAU DE BORD 2021

Préambule	4
PREMIERE PARTIE – LE TERRITOIRE	6
1. Population	6
2. Emploi - Pauvreté – précarité	7
3. Logement	8
DEUXIEME PARTIE – LE VOLET INSERTION	9
1. Le parc d’hébergement et de logement accompagné et les opérateurs	10
1 - 1. Les places du parc d’insertion	10
1 - 2. Les opérateurs de l’hébergement d’insertion par secteur	11
a) Le secteur 1 : 386 places gérées par 7 opérateurs	11
b) Le secteur 2 : 117 places gérées par 6 opérateurs	11
c) Les secteurs 3 et 4 : respectivement 73 et 23 places, gérées par 3 opérateurs au total	12
d) Les secteurs 5 et 6 : respectivement 75 et 15 places, gérées par 3 opérateurs au total	12
2. Les publics	13
2 - 1. Les demandes : une baisse globale du nombre de demandes et du nombre de ménages	13
2 - 2. La provenance géographique des demandes	14
2 - 3. La provenance des demandes par type de service prescripteur	15
2 - 4. Les caractéristiques des 840 ménages ayant fait une ou plusieurs demandes en 2021	16
a) Compositions familiales ; âge ; sex-ratio	16
b) Autres caractéristiques : DAHO, PVV, tutelles	18
c) Les situations financières des ménages	19
3. Tension et délais dans le parc d’Insertion	20
3 - 1. Les délais d’attente pour entrer dans chaque dispositif (en moyenne du Nbr de jours)	20
3 - 2. La tension dans les dispositifs d’insertion	22

Troisième partie : Le volet URGENCE	24
1. Le parc d'hébergement d'urgence	24
2. Les publics ayant été hébergés dans les dispositifs d'urgence	25
2 - 1. Age des publics et composition des ménages	25
2 - 2. Situation au moment de la demande	26
3. Les nuitées dans les hébergements d'urgence	27
4. La réponse au 115	28
4 - 1. L'évolution du Nbr d'appels depuis 2017	28
4 - 2. Répartition demandes hébergement / prestation	28
4 - 3. Les demandes d'hébergement pourvues / non pourvues et les motifs	29
4 - 4. L'aide au transport : un service géré au titre du SIAO-115 par ALTEA-CABESTAN	30

Préambule

Les données produites dans ce tableau de bord sont extraites de SI-SIAO, sauf indication contraire.

Ainsi, plusieurs limites sont à noter, qui sont relatives :

- aux mises à jour et modifications successives de la base de données SI-SIAO, qui impactent tous les champs de la chaîne de traitement des demandes, de la complétude par le prescripteur à l'extraction des données brutes jusqu'à leur interprétation ;
- aux disparités dans les pratiques de remplissage des items par les différents intervenants, quel que soit leur profil dans SI-SIAO ; ce point serait à harmoniser.

CHIFFRES CLES 2021

VOLET INSERTION

669 places et mesures

- CHRS Stabilisation 35
- CHRS Insertion 290
- Pensions de famille 124
- Résidences accueil 58
- Intermédiation locative 162

906 demandes

- Provenant de 840 ménages
- Soit 1255 personnes dont 340 mineurs

VOLET URGENCE



- 77 places en accueil de nuit
- 115 places spécifiques d'hébergement d'urgence (familles, isolés...)
- 71 places dédiées aux personnes victimes de violence

- 17 864 appels  115
- 9 513 demandes

- 1424 ménages hébergés 
- Soit 1689 personnes dont 316 mineurs

PLAN GRAND FROID

- 61 places (non activées en 2021)

- Places variables en hôtel

PREMIERE PARTIE – LE TERRITOIRE

Un territoire attractif, touristique et rural

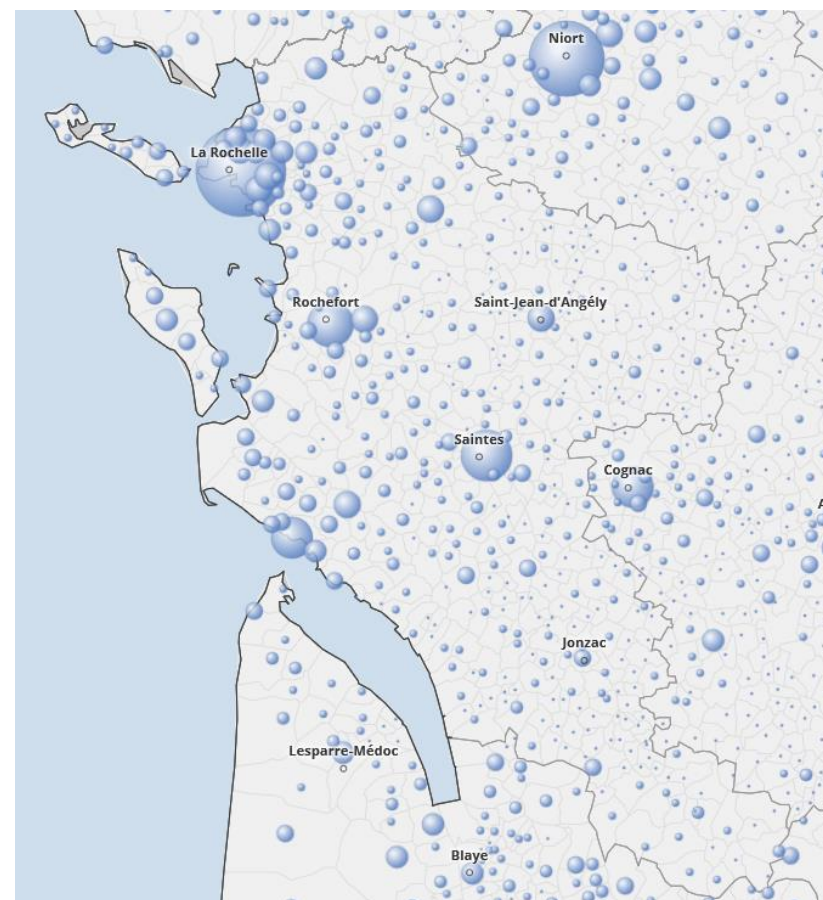
En dehors des quatre agglomérations que sont La Rochelle, Rochefort, Royan et Saintes, le département de la Charente-Maritime présente des caractéristiques rurales : faible densité de population, marché du travail s'appuyant essentiellement sur le secteur agricole, dont la pêche et l'aquaculture.

L'attractivité de la façade atlantique modifie profondément d'autres aspects du territoire : attractivité d'une part de population retraitée et économiquement plutôt aisée, avec en conséquence, sur le plan du logement par exemple, un taux très élevé de résidences secondaires et un marché du logement très tendu.

1. Population

Avec près de **647 000 habitants en 2019**, le département de Charente-Maritime est le troisième département le plus peuplé de la région Nouvelle-Aquitaine après la Gironde et les Pyrénées-Atlantiques.

22,5 % de la population du département réside dans la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

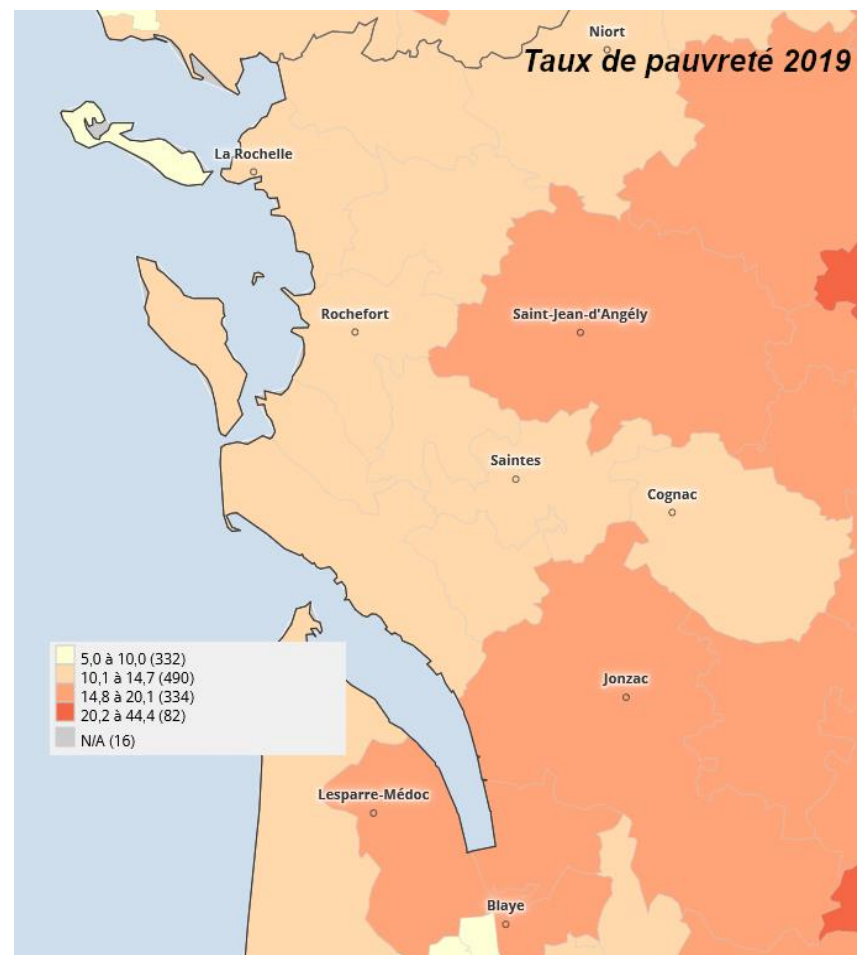


Source : « Obtenu à partir du site Insee ».

2. Emploi - Pauvreté – précarité

Après l'agriculture (dont la pêche et l'aquaculture), le secteur touristique constitue l'autre pilier économique, avec cependant des emplois saisonniers, dont une grande partie sont occupés par des personnes ne résidant pas dans le département.

Le taux de pauvreté¹ en 2019 montre un plus grand nombre de ménages à plus faible niveau de vie à mesure que l'on s'éloigne du littoral et vers le sud (à l'exclusion de la zone de production vinicole de Cognac).



Source : « Obtenu à partir du site Insee ».

¹ **Taux de pauvreté « définition INSEE »** : Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian. Le seuil de pauvreté monétaire, qui correspond à 60 % du niveau de vie médian de la population, s'établit à 1 015 euros par mois pour une personne seule en 2015.

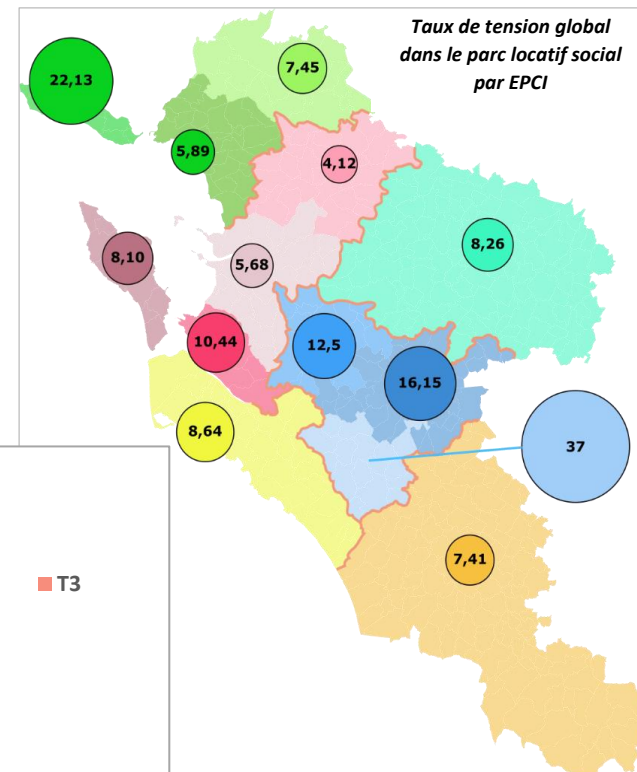
3. Logement

La Charente-Maritime présente le taux de tension² dans le parc locatif social le plus élevé de la région Nouvelle-Aquitaine, tant globalement que pour les typologies T1, T2, T2/T3.

C'est sur les typologies de petits logements que la tension est la plus forte, avec des extrêmes sur les T1.

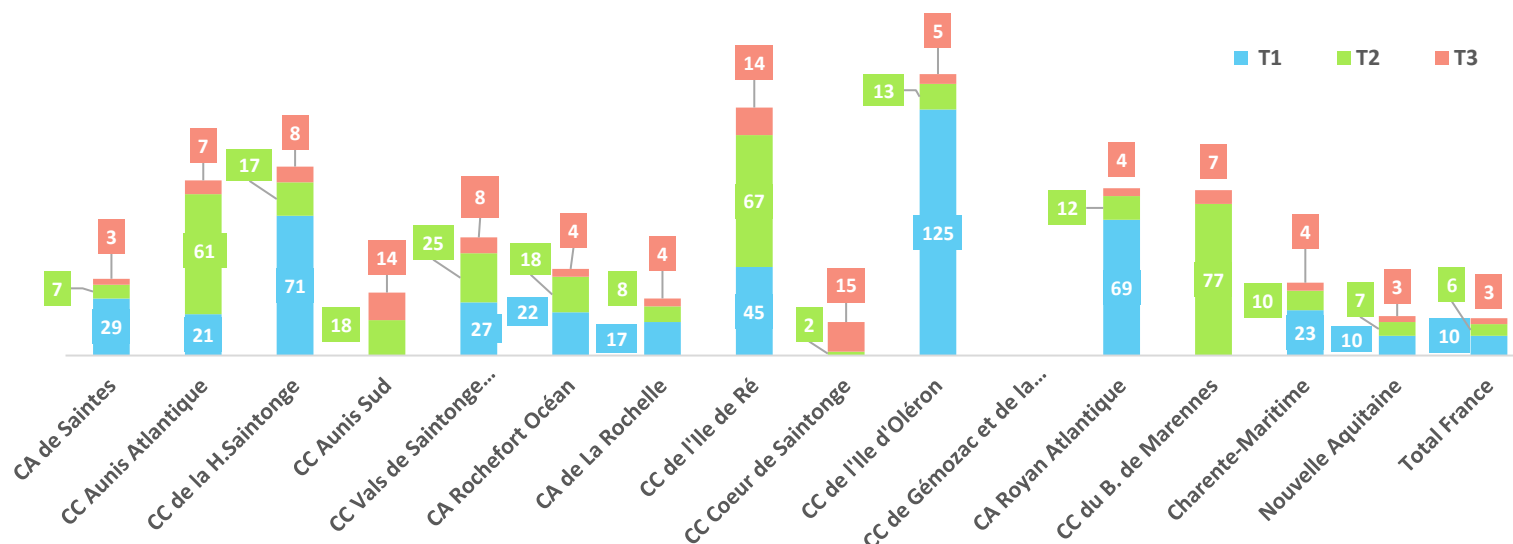
Les effets de ces tensions se répercutent, entre autres, sur la difficulté à capter des logements pour les dispositifs d'hébergement / logement accompagné en diffus.

De plus, la part moyenne départementale des résidences secondaires de **22 %** ne rend pas compte des extrêmes constatés sur le littoral, où ce taux s'élève à plus de **50 %** sur la plupart des communes touristiques. La difficulté à se loger pour les publics à bas revenus voire en situation précaire y est forte, les contraignant à s'éloigner des zones d'emploi saisonnier pour se loger.



Source : DDETS 17 - Service PIEL
Carte SIAO 17

Taux de tension parc locatif social par typologie de logement



Lecture : dans la CA de Saintes, le taux de tension pour les T1 est de 29%

² La tension est le rapport entre les demandes actives au 31/12/2021 et les attributions de l'année 2021.

DEUXIEME PARTIE – LE VOLET INSERTION

Les secteurs de la veille sociale

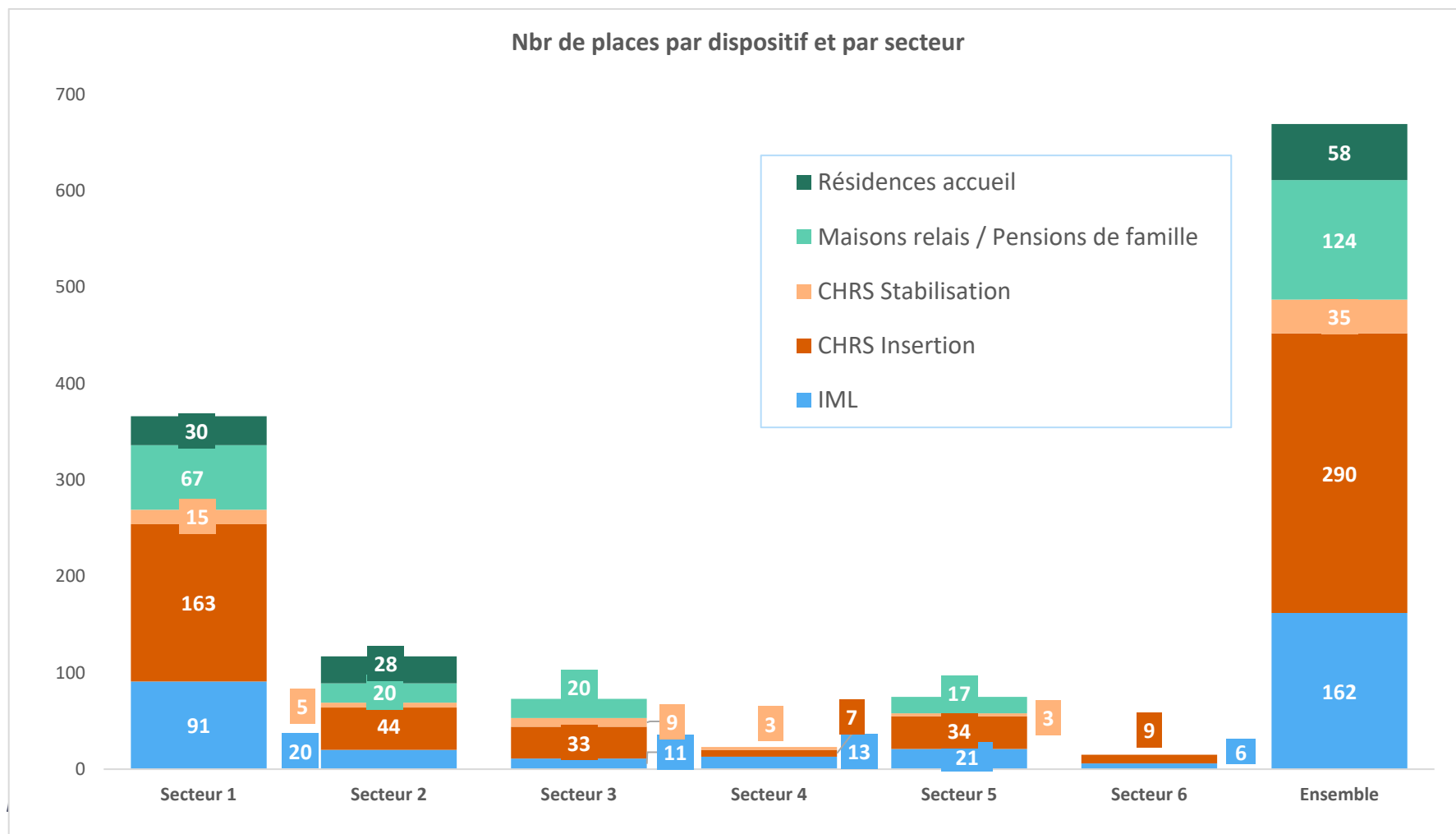
Les données de l'activité AHI présentées dans ce document sont réparties selon 6 secteurs géographiques, qui chacun regroupe un ou plusieurs EPCI.

Les quatre opérateurs que sont ALTEA-CABESTAN, l'EPD Les 2 monts, L'ESCALE, et TREMPLIN 17 ont réparti leurs activités de veille sociale et d'activité AHI sur ces secteurs, selon la carte ci-contre.



1. Le parc d'hébergement et de logement accompagné et les opérateurs

1 - 1. Les places du parc d'insertion



1 - 2. Les opérateurs de l'hébergement d'insertion par secteur

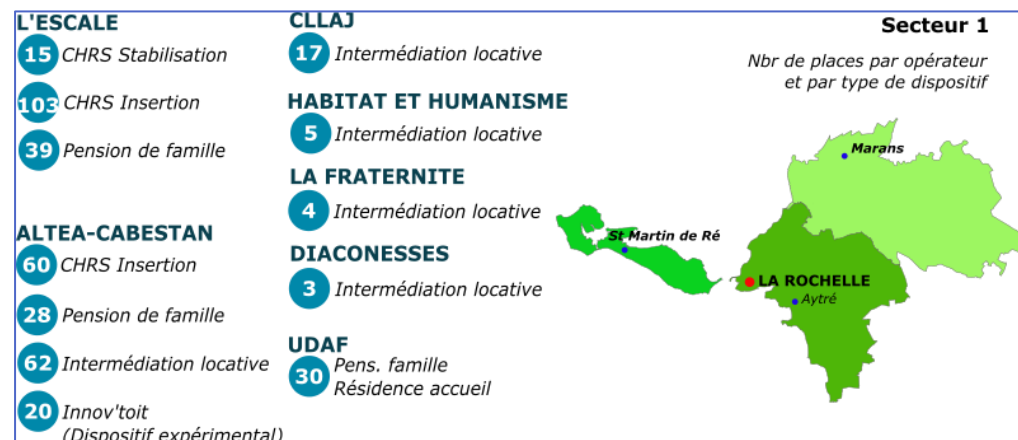
Les opérateurs de l'hébergement d'insertion et du logement accompagné, au nombre de 11, interviennent sur un ou plusieurs territoires, et gèrent un ou plusieurs types de dispositifs.

a) Le secteur 1 : 386 places gérées par 7 opérateurs



5 places d'IML créées en 2021, gérées par Habitat et Humanisme

IML	CHRS Insertion	CHRS Stabilisation	Maisons relais / Pensions de famille	Résidence accueil	TOTAL
91	163	15	67	30	386
20 places : innov'toit, dispositif expérimental (ouvert en fin d'année)					

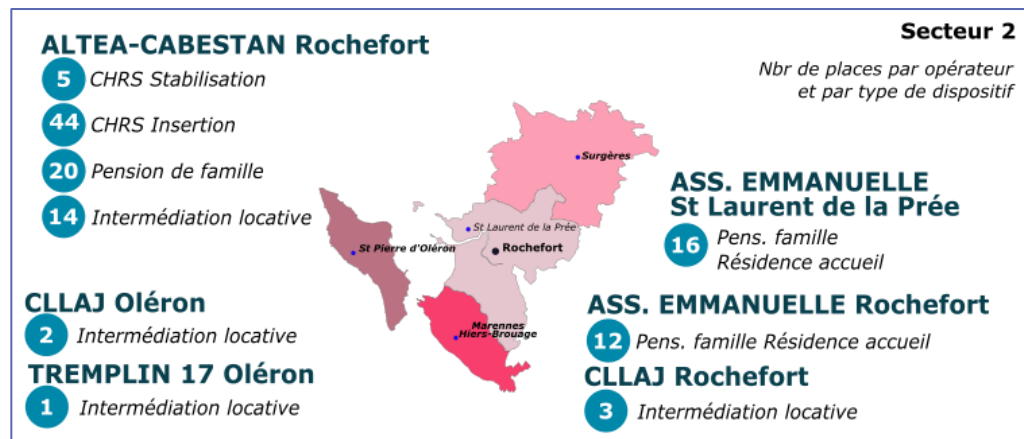


b) Le secteur 2 : 117 places gérées par 6 opérateurs




Un Nbr de places stable par rapport à 2020

IML	CHRS Insertion	CHRS Stabilisation	Maisons relais / Pensions de famille	Résidence accueil	TOTAL
20	44	5	20	28	117



c) Les secteurs 3 et 4 : respectivement 73 et 23 places, gérées par 3 opérateurs au total

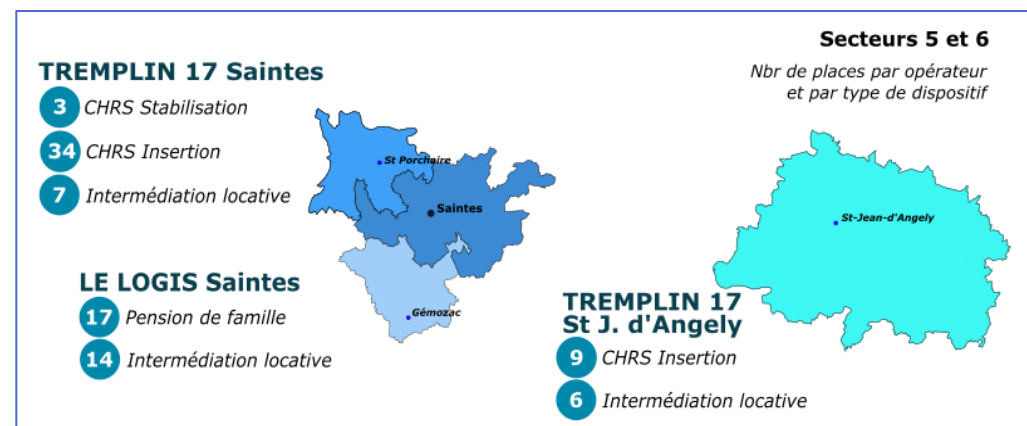
 **A Royan : ouverture en fin d'année 2021 de la Maison relais dédiée aux Femmes victimes de violence**

	IML	CHRS Insertion	CHRS Stabilisation	Maisons relais / Pensions de famille	Résidence accueil	TOTAL
Secteur 3	11	33	9	20	-	73
Secteur 4	13	7	3	-	-	23



d) Les secteurs 5 et 6 : respectivement 75 et 15 places, gérées par 3 opérateurs au total

	IML	CHRS Insertion	CHRS Stabilisation	Maisons relais / Pensions de famille	Résidence accueil	TOTAL
Secteur 5	21	34	3	17	-	75
Secteur 6	6	9	-	-	-	15



2. Les publics

2 - 1. Les demandes : une baisse globale du nombre de demandes³ et du nombre de ménages

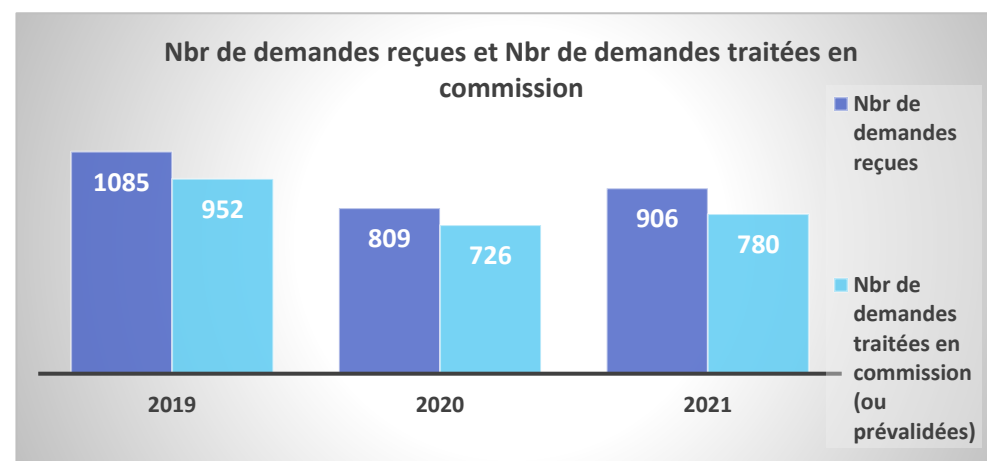
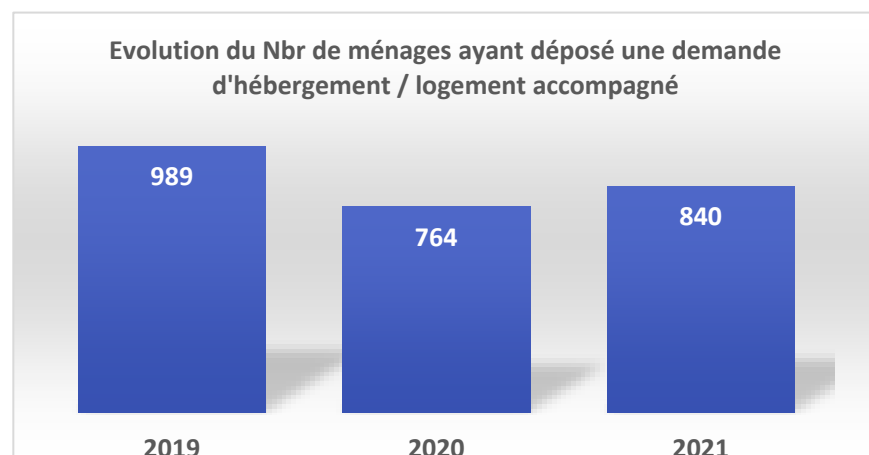
Les données de l'année 2020 sont difficilement utilisables à titre de comparaison, car presque toute la chaîne des services sociaux a été impactée par la crise sanitaire et les confinements. Ainsi, nous ne comparerons que les données des années 2019 et 2021, considérant que l'année 2021 a connu des fonctionnements quasi habituels.



Evolution entre l'année 2019 et l'année 2021

- du Nbr de demandes : - 16 %
- du Nbr de ménages : - 15 %

Après le fort ralentissant dû à la crise sanitaire en 2020, on constate une remontée du nombre de demandes, sans toutefois rattraper le niveau de 2019. Une analyse plus fine de cet indicateur serait nécessaire pour en déterminer la ou les cause(s).



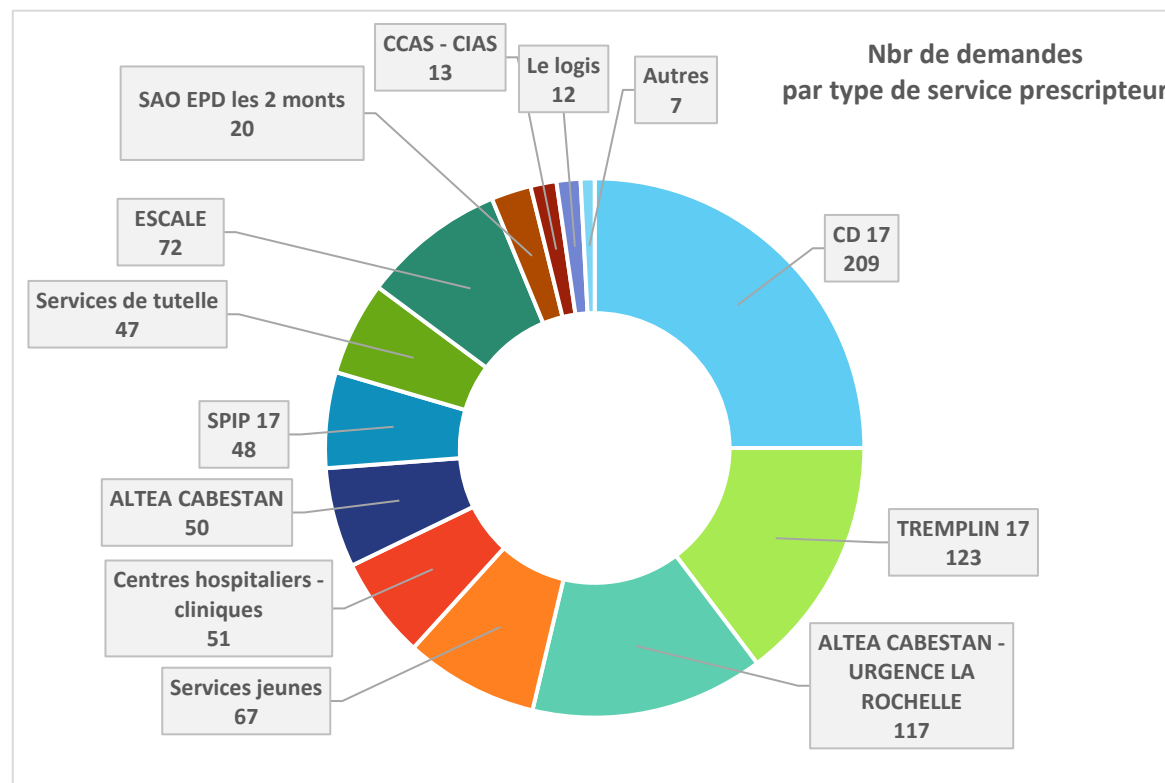
Différence entre les demandes reçues et les demandes traitées en commission : une partie des demandes ne va pas au stade de la commission, car elles sont soit annulées avant traitement, soit refusées, soit transmises à un autre département.

³ La **demande** au sens SI-SIAO : un ménage peut faire successivement plusieurs demandes, et chaque demande peut contenir une ou plusieurs préconisations vers des dispositifs d'hébergement / logement accompagné.

2 - 3. La provenance des demandes par type de service prescripteur

Certains services sont présents sur tout le département, tandis que d'autres le sont sur un ou plusieurs secteurs. Ainsi, on peut noter la sur-représentativité du nombre de demandes exprimées par les travailleurs sociaux du Conseil départemental, qui agissent sur tout le département. Ces prescripteurs étant au nombre de 111 en 2021, cela ne représente toutefois qu'une moyenne de 2 demandes par travailleur social.

A contrario, le service d'accueil et d'orientation « Altea Cabestan Urgence La Rochelle » ne transmet les demandes que des personnes qu'il reçoit à La Rochelle : en proportion du nombre de demandes par service et par zone géographique, c'est donc celui qui fournit le plus grand nombre de demandes.



Lecture : le service « SAO EPD Les 2 monts » a adressé 20 demandes en 2021.

▪ Les services ou structures présents dans tout le département :

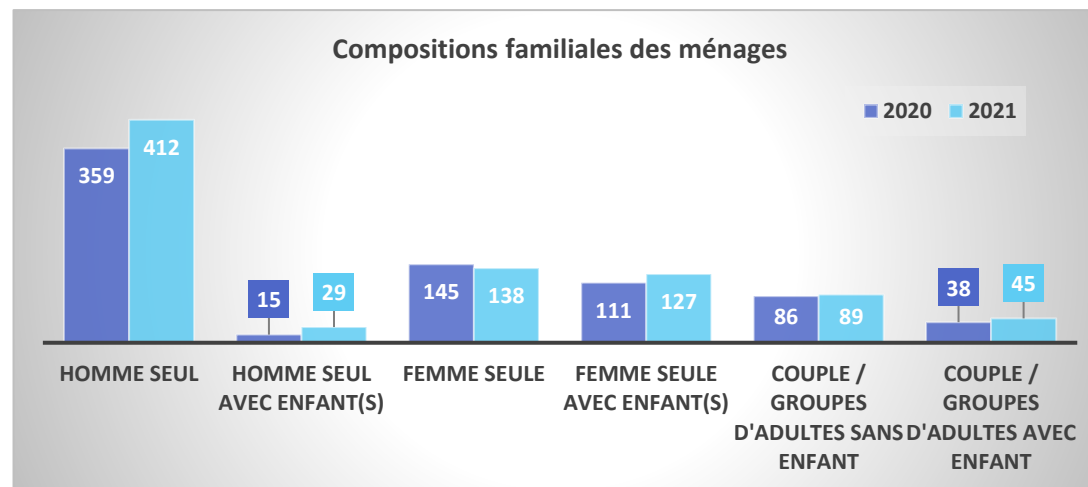
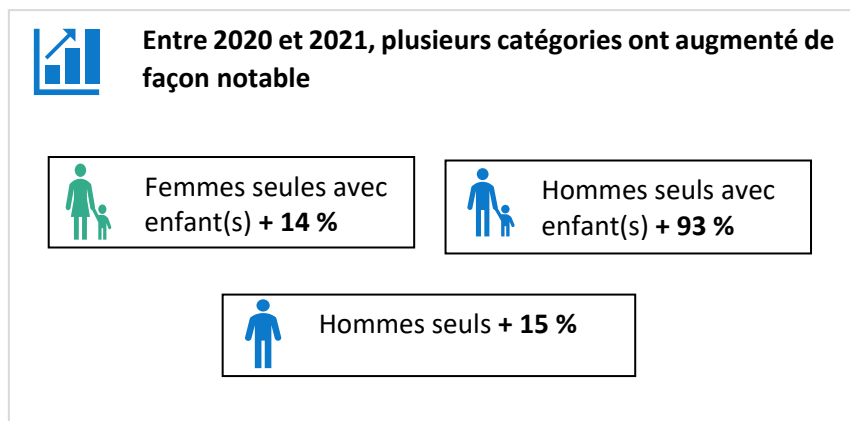
- CCAS, CIAS
- Centres hospitaliers, cliniques
- CD 17
- Services jeunes (regroupe les Missions locales, le CLLAJ, le FJT de La Rochelle)
- Services de tutelle
- SP IP 17

▪ Les services ou structures présents sur un ou plusieurs secteurs :

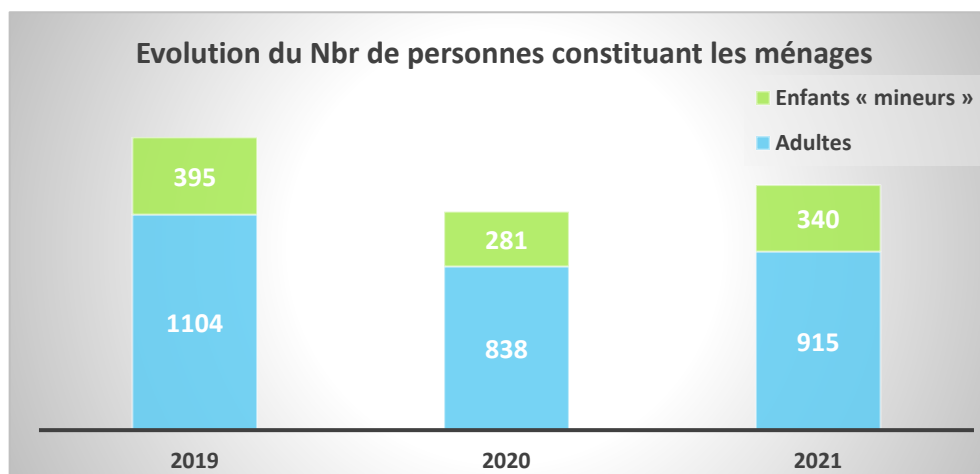
- ALTEA-CABESTAN : secteurs 1 et 2
- ALTEA CABESTAN Urgence La Rochelle : secteur 1
- ESCALE : secteur 1
- Le logis : secteur 5
- TREMP LIN 17 : secteurs 3, 4, 5, 6, et 1 et 2 pour la partie addictologie
- SAO EPD les 2 monts : secteur 4

2 - 4. Les caractéristiques des 840 ménages ayant fait une ou plusieurs demandes en 2021

a) Compositions familiales ; âge ; sex-ratio



Lecture : en 2020, 359 ménages étaient composés d'hommes seuls

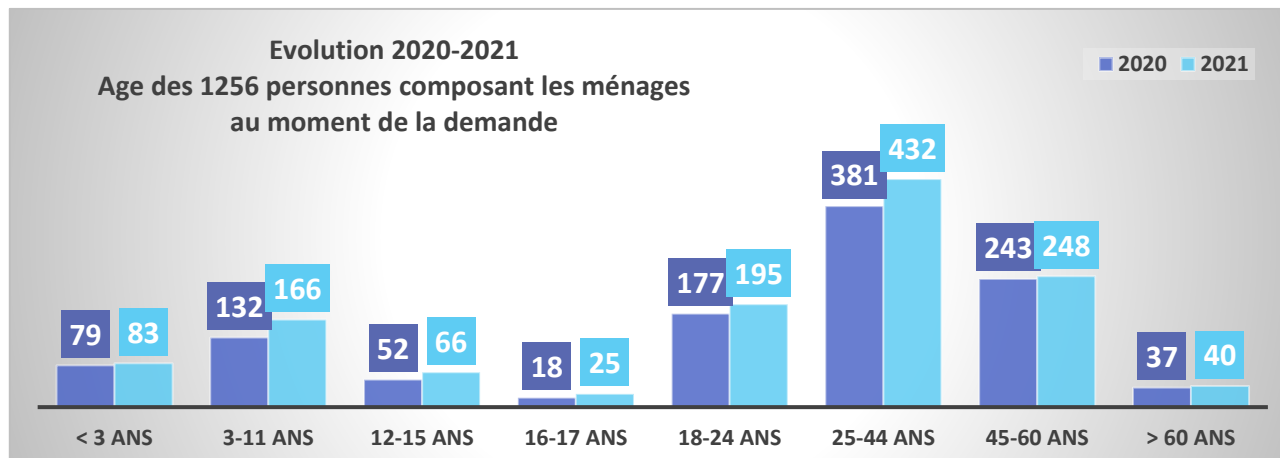


Lecture : en 2019 les ménages étaient composés de 1104 adultes et 395 enfants « mineurs ».



Une augmentation notable de certaines catégories d'âge

- Pour l'ensemble des 0-17 ans : + 21 %, avec une augmentation de 26 % des 3-11 ans.
- Pour les 25-44 ans : + 13 %



Lecture : parmi les 1256 personnes composant les ménages, 83 mineurs avaient moins de 3 ans au moment de la demande



Evolutions entre 2020 et 2021 de la répartition homme / femme par tranche d'âge



Pour les 18-24 ans : + 29 % (elles étaient 76 en 2020 contre 98 en 2021)

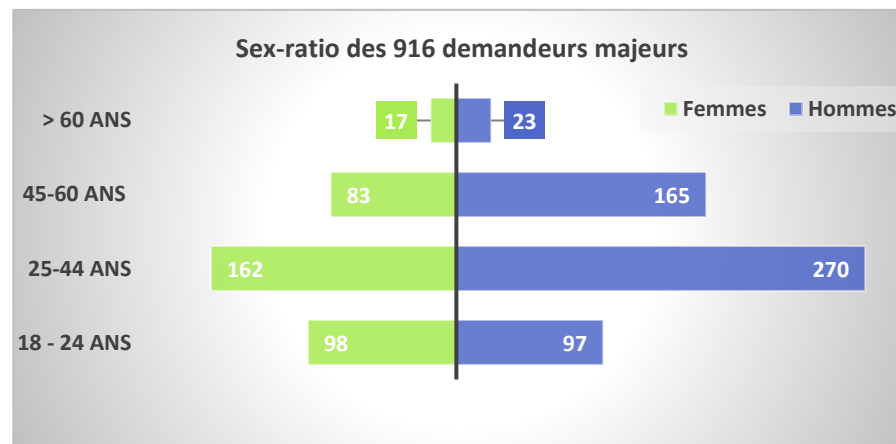
Pour les > de 60 ans : 14 en 2020 contre **17** en 2021 : une évolution à observer sur un temps long

Ces deux catégories peuvent être considérées comme plus vulnérables. De plus, elles ont plus difficilement accès aux ressources financières.



Pour les 25-44 ans : augmentation de 26 % (ils étaient 215 en 2020) ;

Pour les 45-60 ans : augmentation de 10 % (150 en 2020).





Evolutions notables entre 2020 et 2021 de la répartition homme / femme des demandeurs isolés sans enfant

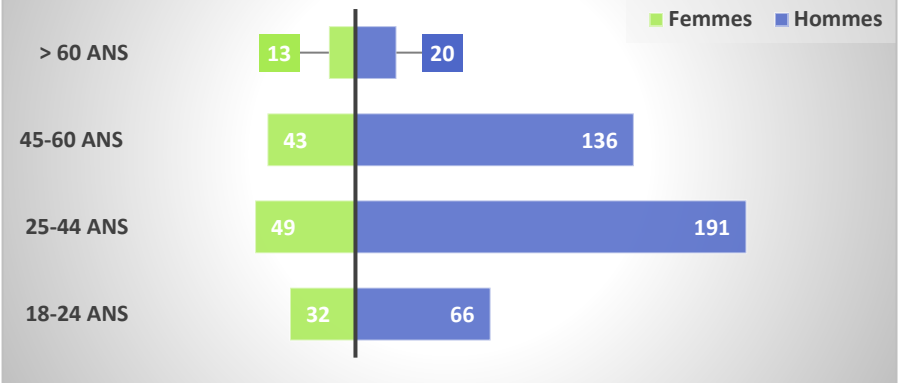


18-24 ans : ce sont les données qui ont le plus augmenté depuis 2020 : + **23** %.
25-44 ans : - **16** %
45-60 ans : - **14** %
> 60 ans : + **18** %



La principale augmentation concerne les 25-44 ans, soit **27** % (ils étaient 150 en 2020).
A noter une baisse de **5** % pour les >60 ans.

Sex-ratio des 550 demandeurs isolés sans enfant



Lecture : parmi les personnes isolées sans enfants, 32 sont des femmes âgées de 18 à 24 ans.

b) Autres caractéristiques : DAHO, PVV, tutelles

- **DAHO** : sur les **840 ménages** ayant fait une demande en 2021, **28 ménages** ont été reconnus prioritaires au titre d'un hébergement / logement accompagné.
- **Personnes Victimes de Violence** : sur les **840 ménages** ayant fait une ou plusieurs demandes en 2021, **166 ménages** étaient qualifiés « en situation de violence » par le prescripteur.
- **Personnes bénéficiant d'une tutelle/curatelle** : cette caractéristique n'étant pas un champ « cochable », nous nous reportons au nombre de demandes exprimées par les services de tutelle, soit **47** ; cependant, d'autres demandes avec des personnes bénéficiant de tutelles/curatelles ont pu être exprimées par d'autres services.

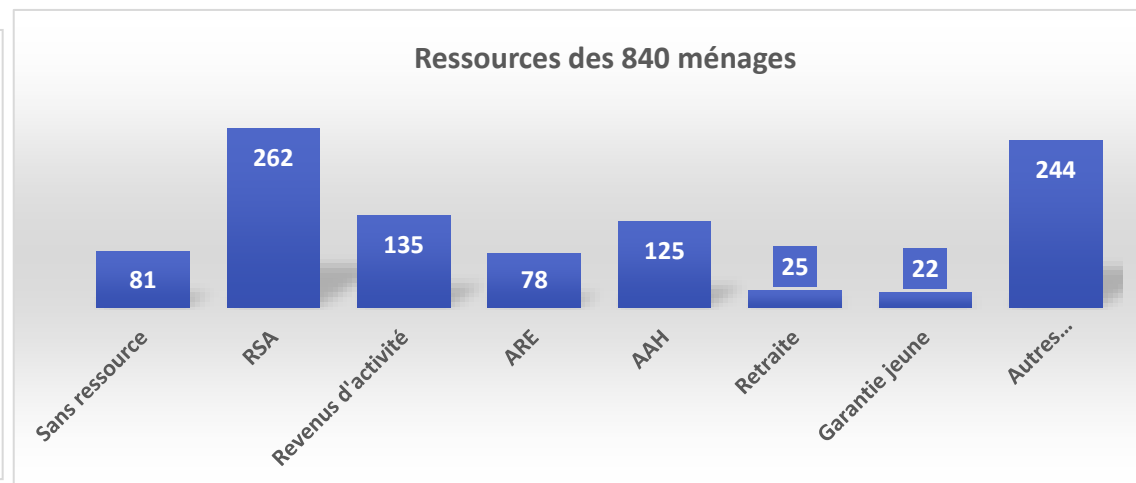
c) Les situations financières des ménages



Les types de ressources indiquées sont un cumul, un ménage pouvant percevoir plusieurs types de ressources.

A noter : pour **137 sur les 840 ménages**, les ressources n'ont pas été renseignées dans la demande. Cette information n'est expressément requise que pour les demandes d'IML et de Maisons relais, où les ménages doivent s'acquitter d'une partie du loyer.

Dettes : **61 ménages** présentent une dette au moment de la demande ; pour 33 d'entre eux, il s'agit d'une dette locative.

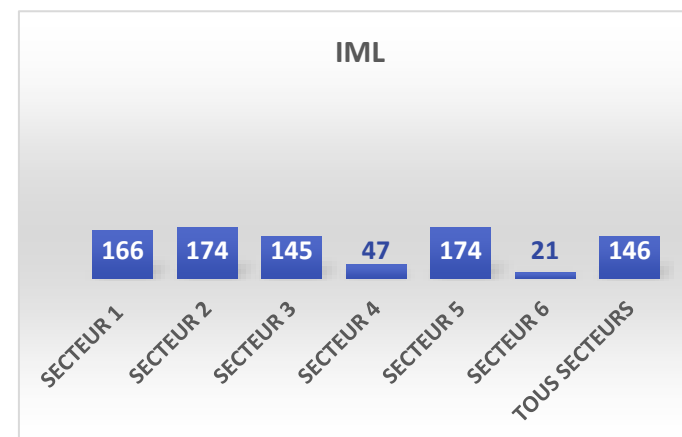
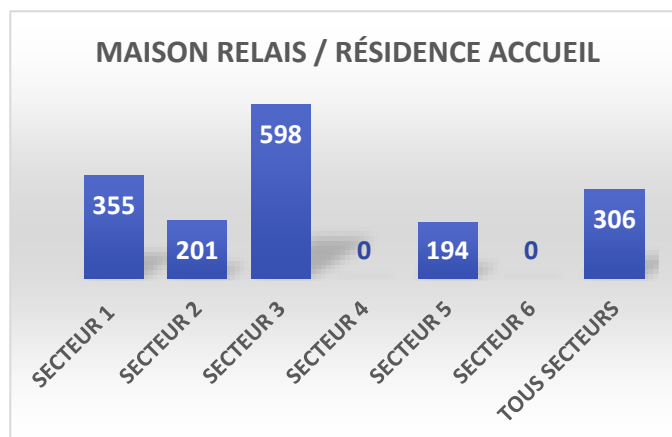
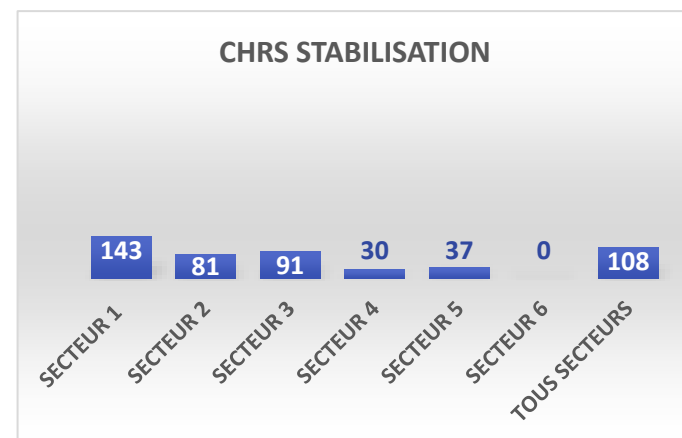
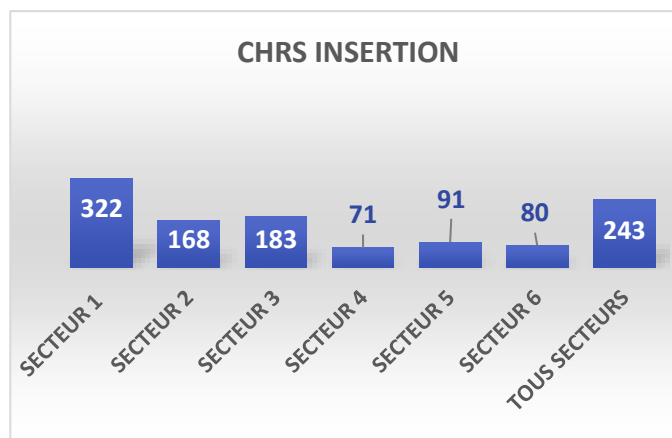


Autres : cette catégorie regroupe les ressources issues de l'apprentissage, de la formation professionnelle, l'ASS (Allocation de solidarité spécifique), l'ADA (Allocation pour demandeur d'asile), les allocations familiales. Une analyse plus fine serait nécessaire pour avoir une représentation plus fidèle des situations financières des ménages.

3. Tension et délais dans le parc d'Insertion

3 - 1. Les délais d'attente pour entrer dans chaque dispositif (en moyenne du Nbr de jours)

Evolution 2020-2021 (moyenne Nbr jours)				
		2020	2021	Evol.
Secteur 1	Stabilisation	143	143	0%
	Insertion	220	322	46%
	IML	168	166	-1%
	MR/RA	170	355	109%
Secteur 2	Stabilisation	324	81	-75%
	Insertion	202	168	-17%
	IML	153	174	14%
	MR/RA	287	201	-30%
Secteur 3	Stabilisation	97	91	-6%
	Insertion	141	183	30%
	IML	229	145	-37%
	MR/RA	0	598	
Secteur 4	Stabilisation	199	30	-85%
	Insertion	87	71	-18%
	IML	58	47	-19%
	MR/RA			
Secteur 5	Stabilisation	144	37	-74%
	Insertion	129	91	-29%
	IML	174	174	0%
	MR/RA	121	194	60%
Secteur 6	Stabilisation			
	Insertion	133	80	-40%
	IML	80	21	-74%
	MR/RA			



* Secteur 6 : pas de CHRS Stabilisation

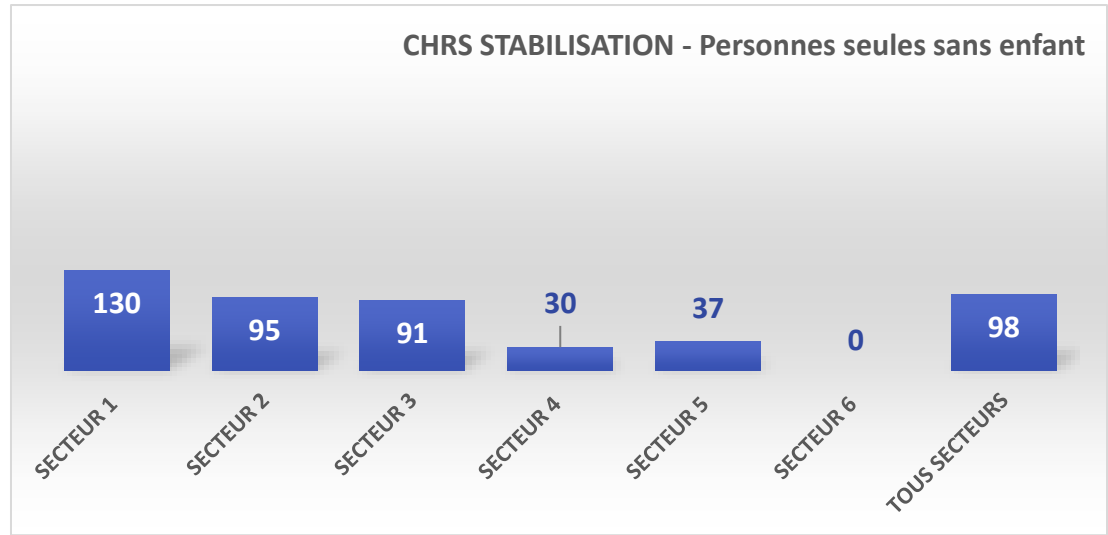
* Secteurs 4 et 6 : pas de Maison relais / résidence accueil

Lecture : Le délai d'attente annuel moyen pour entrer en CHRS stabilisation sur le secteur 1 a été de 143 jours.

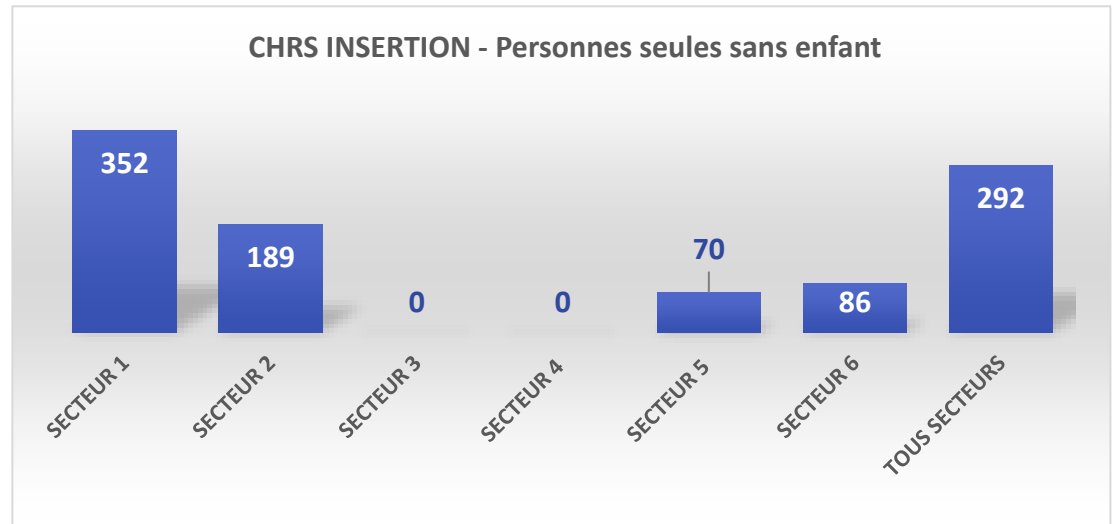


Focus sur les délais d'attente (en moyenne du nombre de jours) **pour entrer en CHRS Stabilisation et CHRS Insertion pour les hommes et femmes seuls sans enfant.**

Evolution 2020-2021 Délais attente PERSONNES SEULES sans enfant (Moyenne Nbr jours)				
		2020	2021	Evol.
Secteur 1	Stabilisation	146	130	-11%
	Insertion	217	352	62%
Secteur 2	Stabilisation	324	95	-71%
	Insertion	304	189	-38%
Secteur 3	Stabilisation	113	91	-19%
	Insertion	204	0	-100%
Secteur 4	Stabilisation	199	30	-85%
	Insertion			
Secteur 5	Stabilisation	144	37	-74%
	Insertion	207	70	-66%
Secteur 6	Stabilisation			
	Insertion	80	86	8%



* Secteur 6 : pas de CHRS Stabilisation



* Secteurs 3 : pas d'entrée de personnes seules

* Secteur 4 : pas de logement pour personnes seules

3 - 2. La tension dans les dispositifs d'insertion

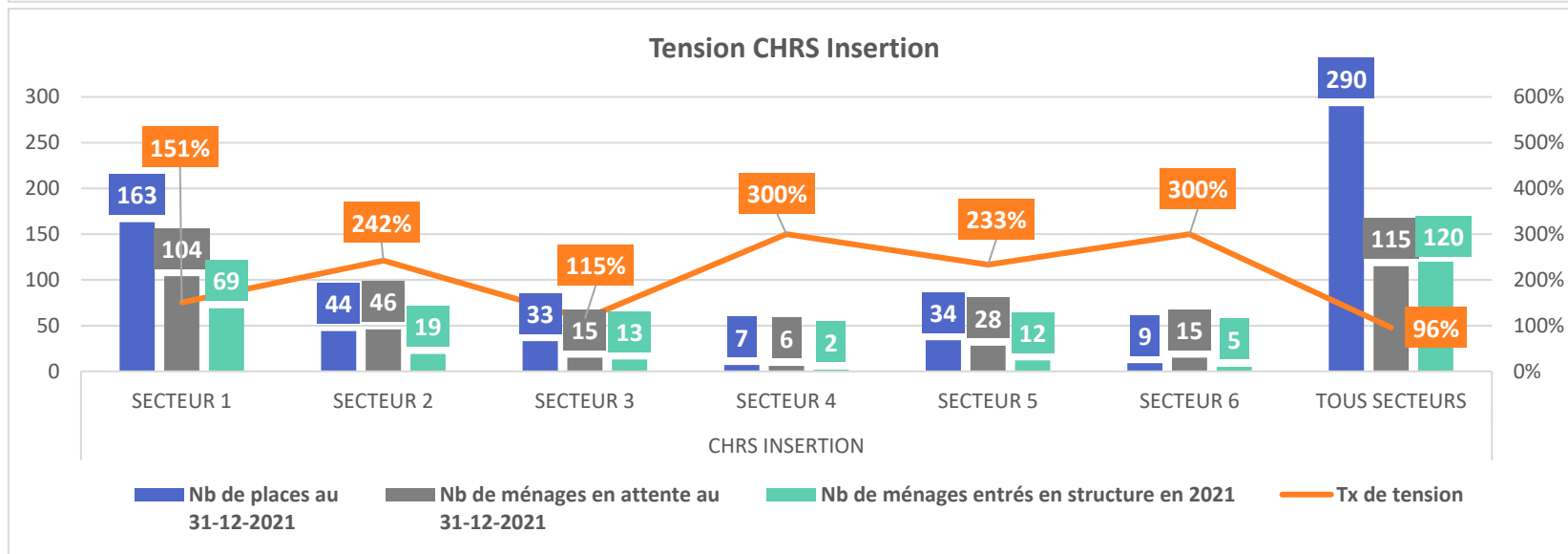
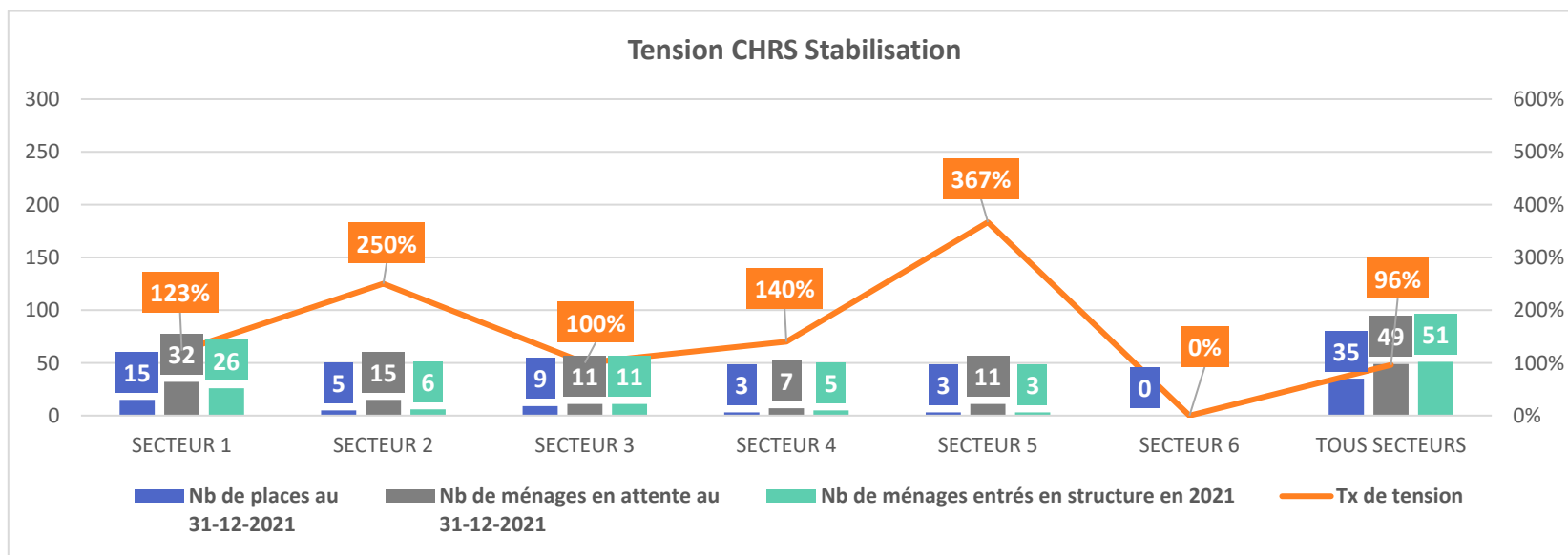
Lecture

Tension CHRS Stabilisation

Dans le secteur 1,

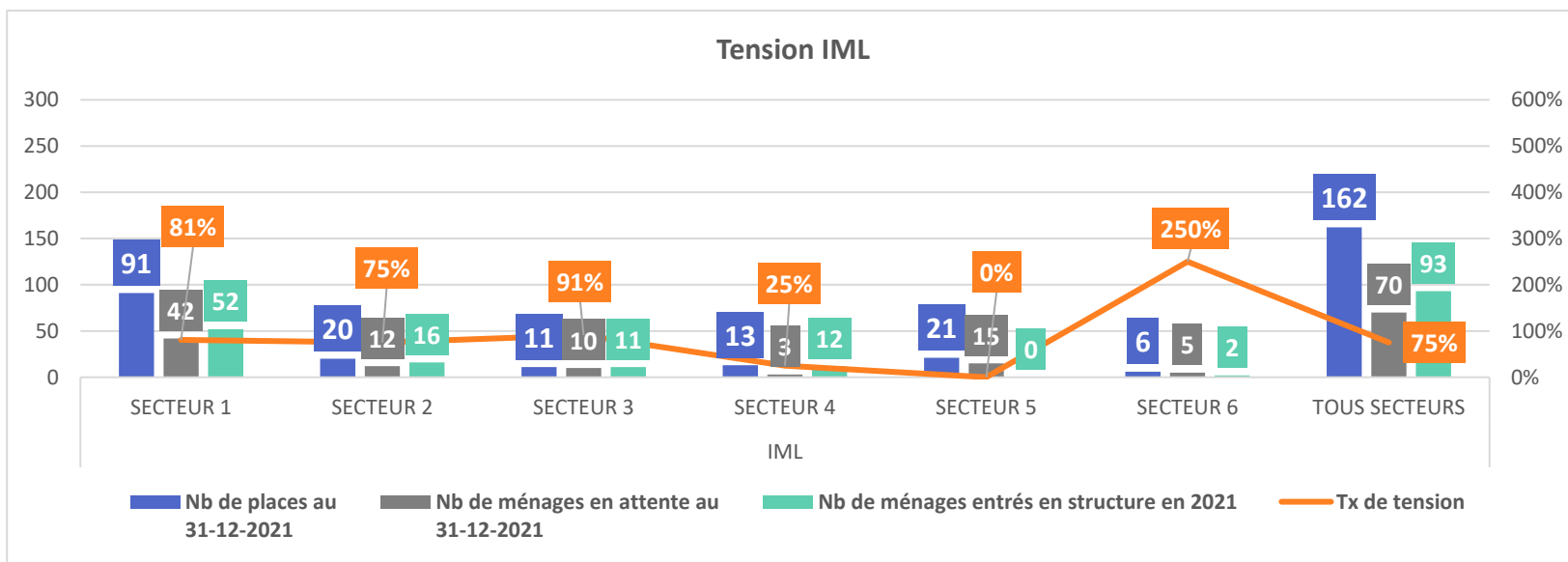
- Il y a 15 places de stabilisation (colonne bleue) ;
- 32 ménages étaient en attente à la date du 31/12 (colonne grise) ;
- 26 ménages sont entrés pendant l'année (colonne verte).
- Le taux de tension pour ce secteur est de 123 %.

S'agissant de la 1^{ère} année où cette donnée est calculée, il ne pourra pas être fait de comparatif avec les années précédentes.

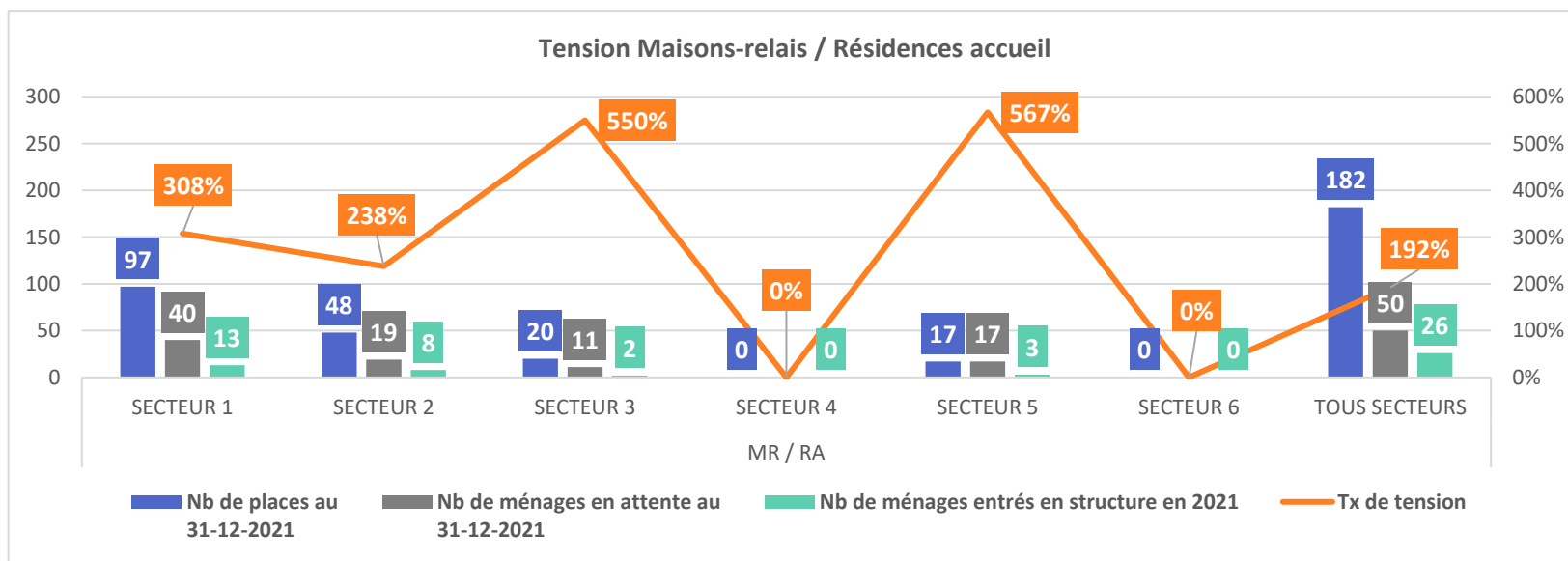




Le taux de tension pour le secteur 5 reste à déterminer car le Nbr d'entrées n'est pas connu.

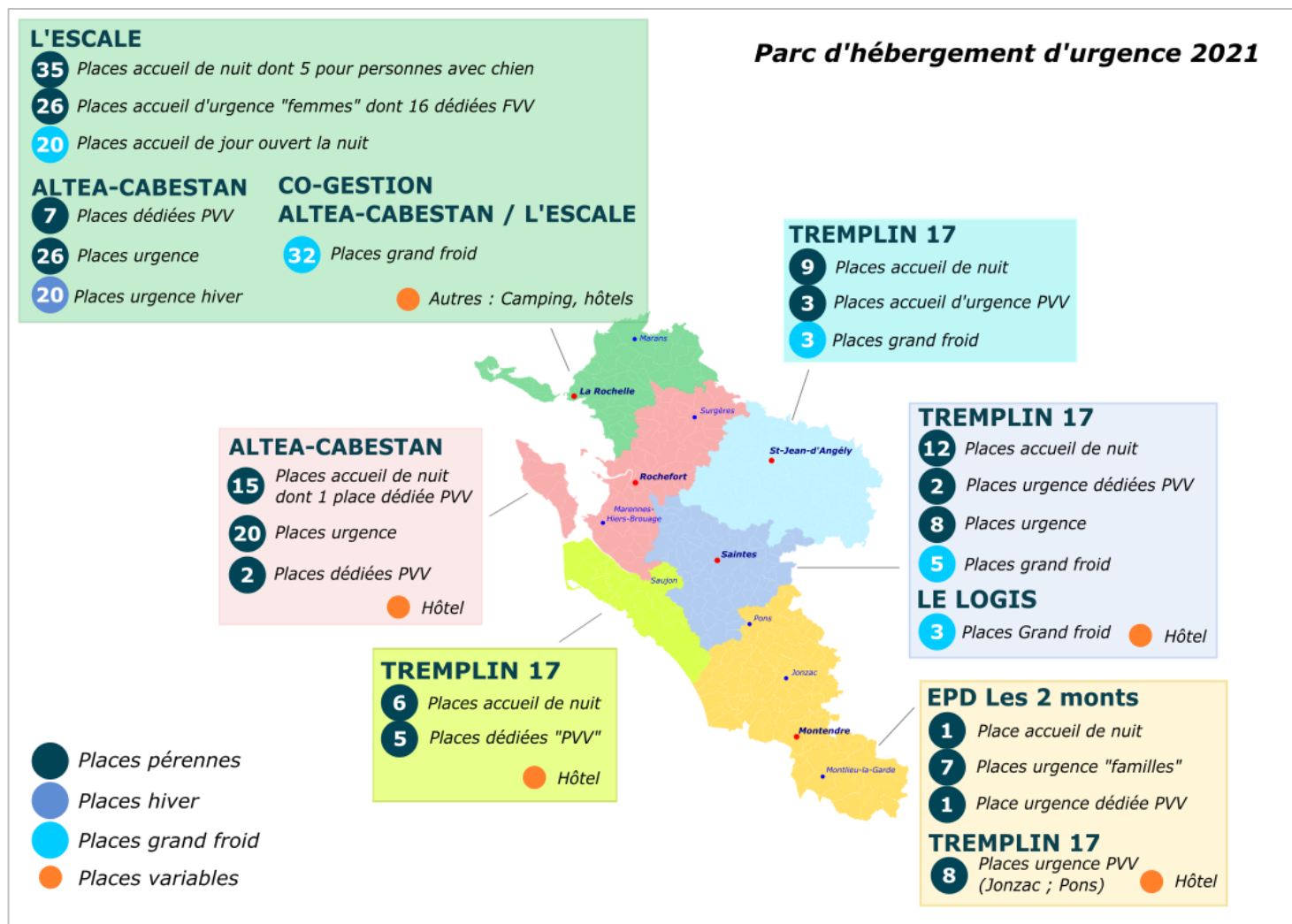


Il n'existe pas de maison-relais sur les secteurs 4 et 6.



Troisième partie : Le volet URGENCE

1. Le parc d'hébergement d'urgence

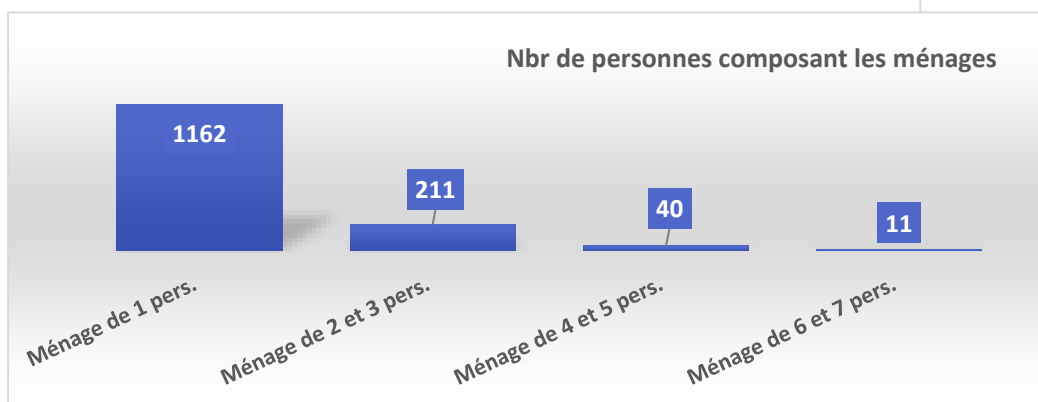
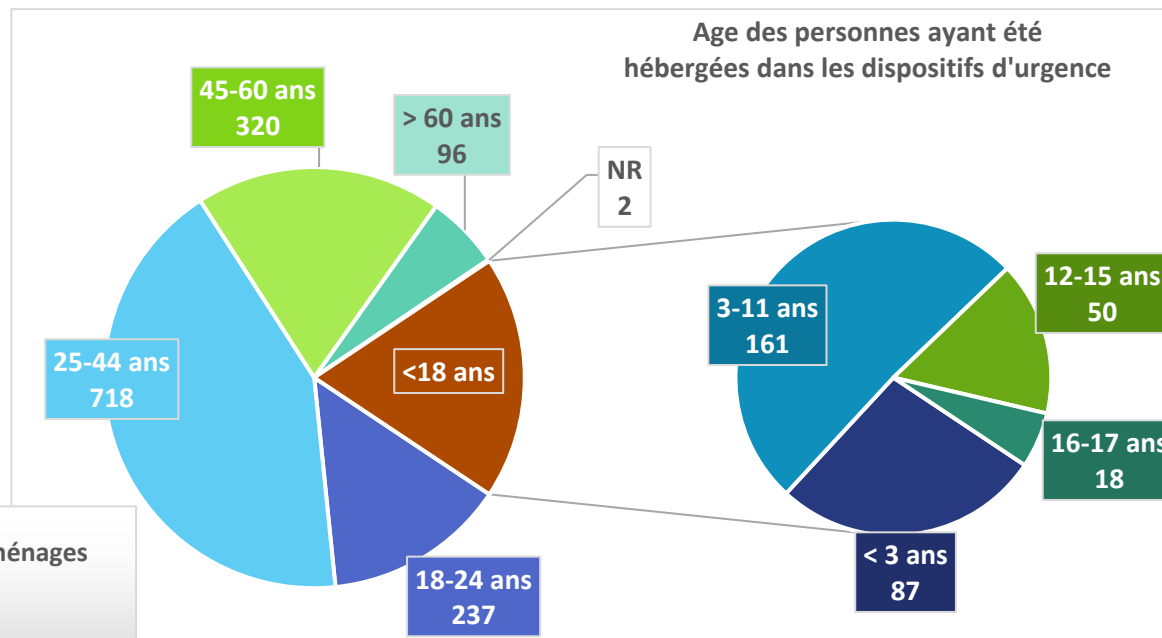
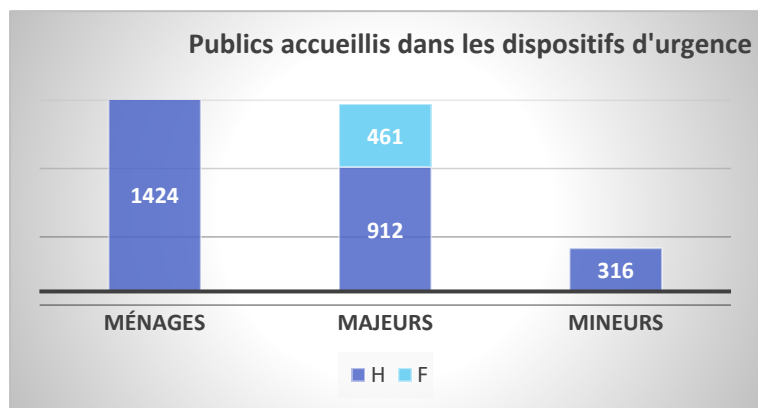


2. Les publics ayant été hébergés dans les dispositifs d'urgence



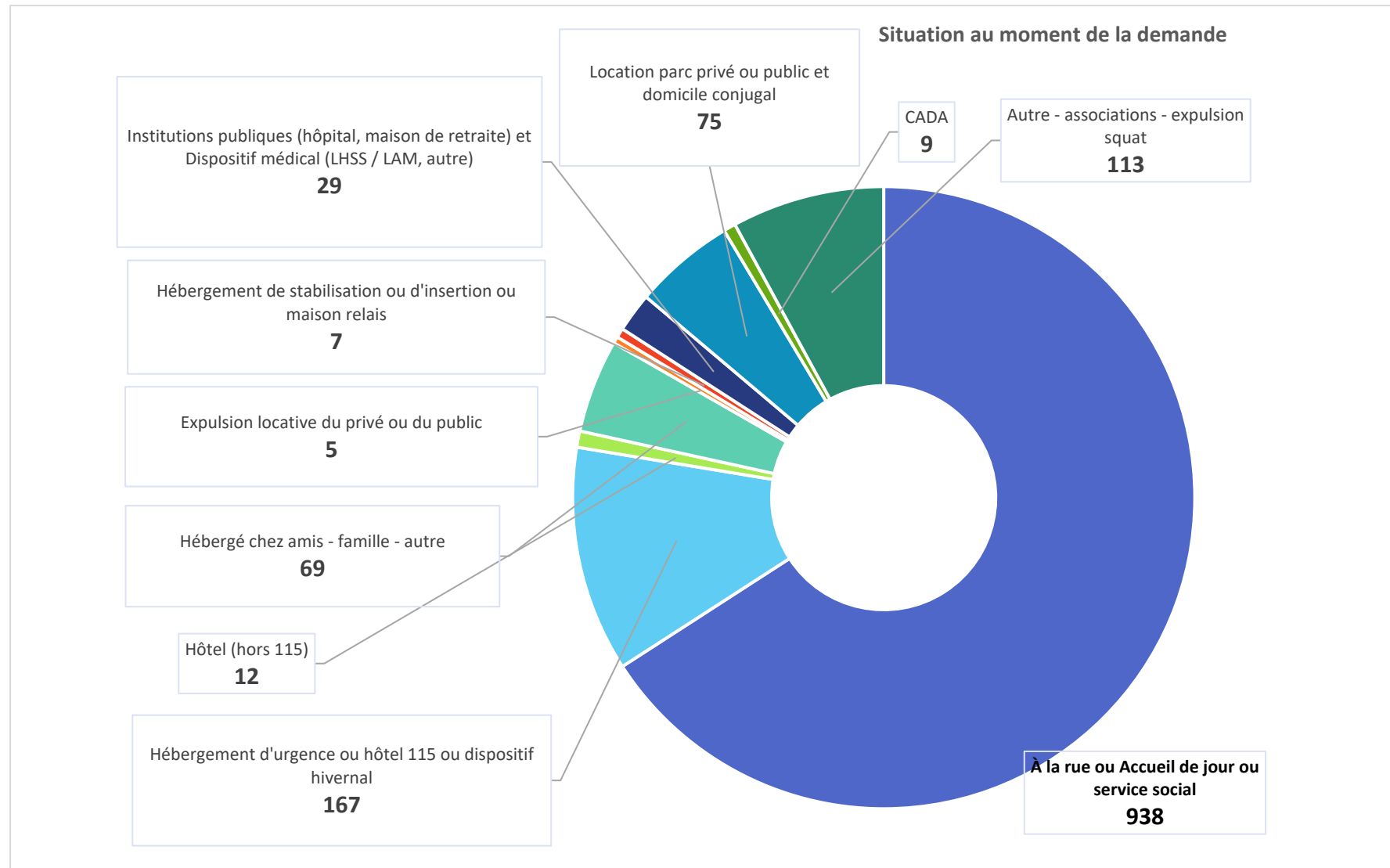
1689 personnes hébergées dont 285 personnes victimes de violence (hommes, femmes, enfants)

2 - 1. Age des publics et composition des ménages



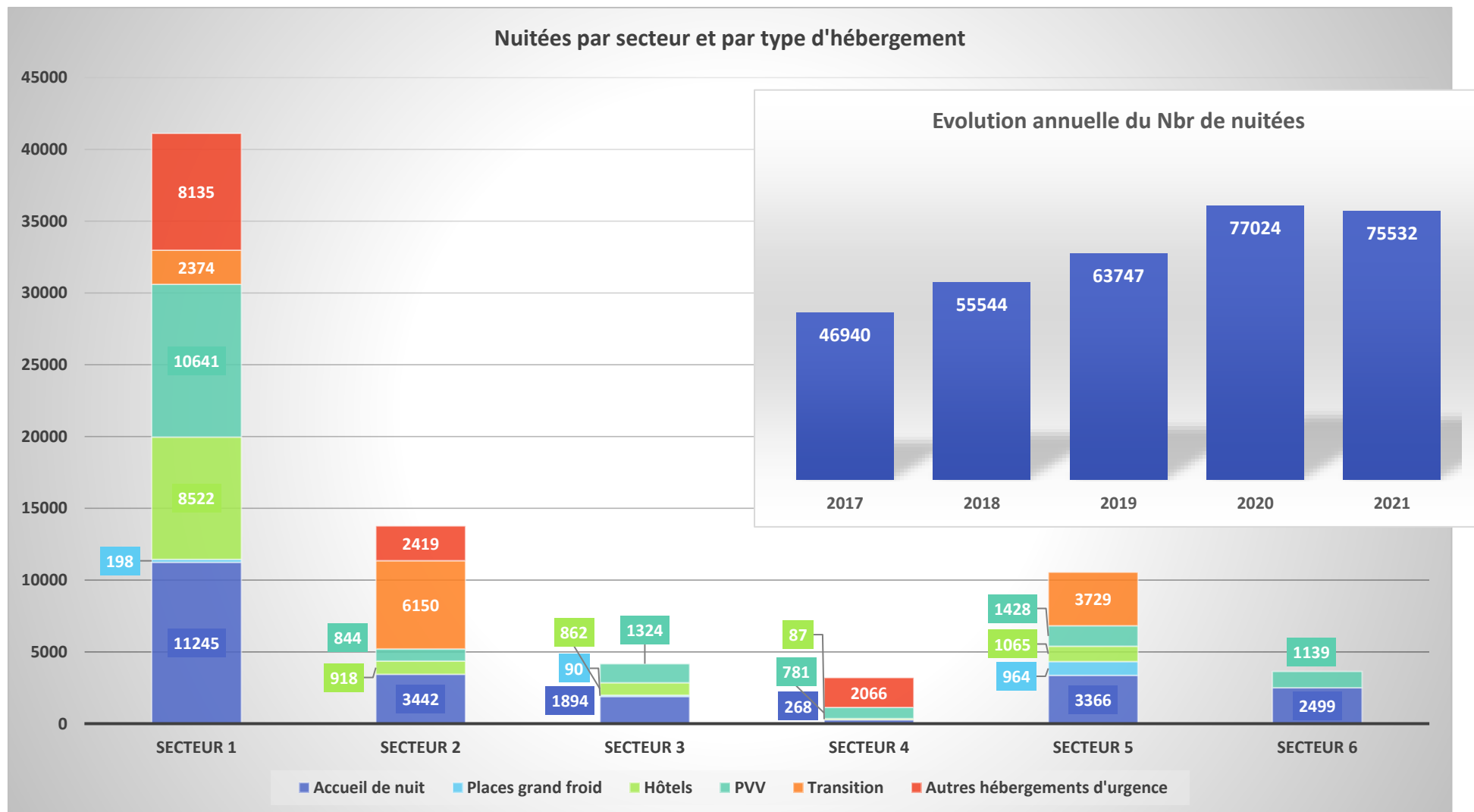
Lecture : parmi les personnes adultes, 718 personnes ont entre 25 et 44 ans

2 - 2. Situation au moment de la demande



Lecture : 1162 ménages sont composés de 1 personne

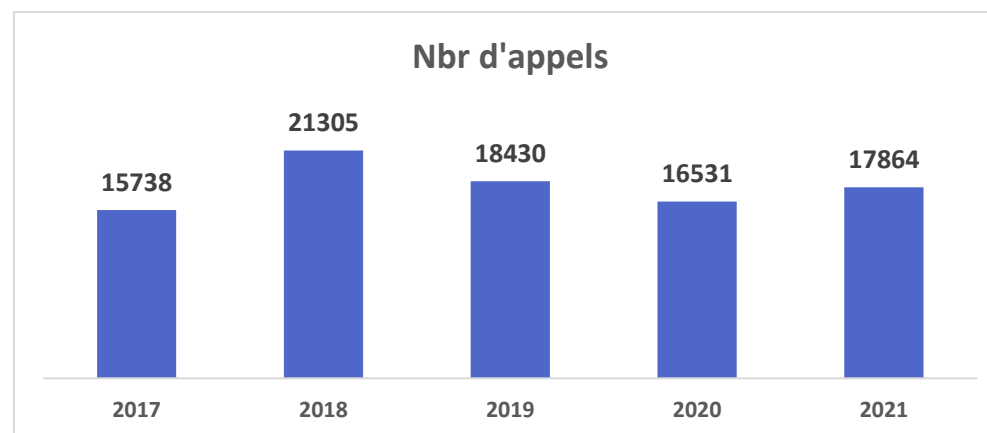
3. Les nuitées dans les hébergements d'urgence⁴



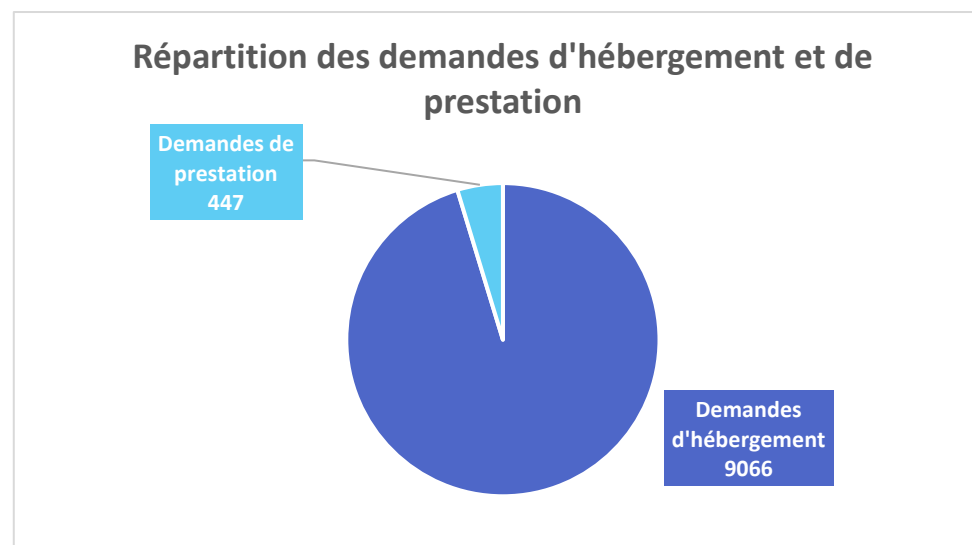
⁴ Des écarts peuvent exister entre ces données et celles présentées par les structures d'hébergement.

4. La réponse au 115

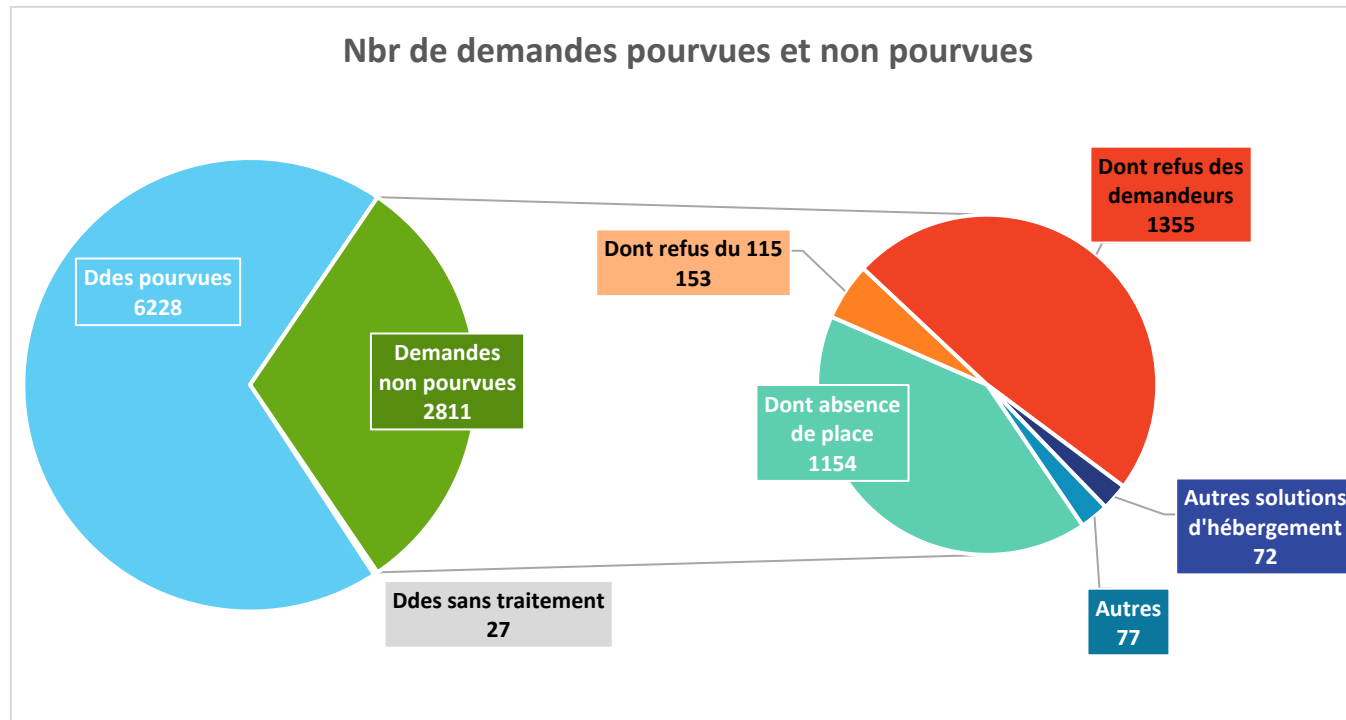
4 - 1. L'évolution du Nbr d'appels depuis 2017



4 - 2. Répartition demandes hébergement / prestation



4 - 3. Les demandes d'hébergement pourvues / non pourvues et les motifs



4 - 4. L'aide au transport : un service géré au titre du SIAO-115 par ALTEA-CABESTAN⁵



273 déplacements effectués avec les tickets de bus gratuits (contre 210 en 2020)

Depuis fin 2016, des tickets de bus gratuits sont proposés pour faciliter le déplacement entre les différents hébergements d'urgence du

département pour les personnes sans domicile qui font appel au 115.

Les titres de transport peuvent être retirés à partir de 7 points (graphique ci-contre). La majorité des titres (40%) sont distribués à partir de lieux situés à La Rochelle et Rochefort (20%) où les lignes de bus sont les plus fréquentes. Les départs à partir de Royan représentent quant à eux 16% de cette activité suivis de près par Saintes (15%).

Transports réalisés par l'ADPC pendant le plan grand froid

Une convention tripartite (SIAO17 – ADPC – DDETS) permet, sur prescription du 115, de déclencher un transport réalisé par l'ADPC pour emmener des personnes vers les lieux d'accueil d'urgence de La Rochelle. Malgré le déclenchement du Plan Grand Froid pour au total 12 jours (du 06/01/2021 au 11/01/2021 et du 10/02/2021 au 15/02/2021), aucun transport n'a été mobilisé dans ce cadre.

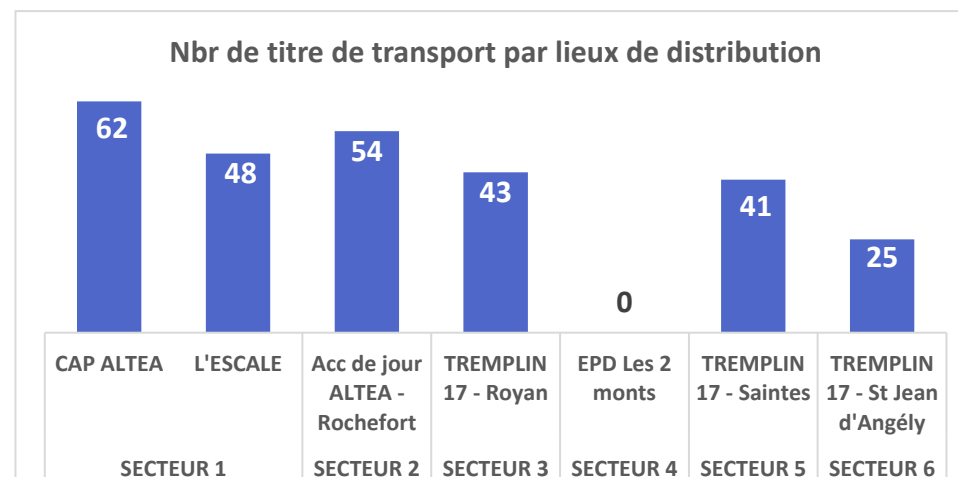
Difficultés signalées par les opérateurs locaux :

- L'effectivité des transports est difficile à mettre en place sur des territoires étendus avec des rotations de bus limitées qui ne correspondent pas aux besoins des usagers des services d'hébergement d'urgence (Secteurs 4 et 6) ;
- Certaines correspondances de bus ne permettent pas la mobilité des ménages (La Rochelle-Saint Jean d'Angély ou La Rochelle-Royan) ;
- L'offre est insuffisante lors des vacances scolaires (circuits réduits voire inexistants), ainsi que la nuit durant toute l'année.
- Fermeture des lieux de distribution les week-ends : à l'exception de La Rochelle, le weekend, tous les lieux de distribution sont fermés et les personnes ne peuvent pas se procurer ces titres de transport.

Pistes d'amélioration

Une réflexion est actuellement en cours afin de compléter l'offre de transport Nouvelle Aquitaine avec du financement de taxi pour les publics vulnérables uniquement, pour les PVV par exemple (Personnes Victimes de Violences).

Pour les autres publics, il serait intéressant d'étudier l'utilisation du TER Nouvelle Aquitaine à partir des gares SNCF.



Source : ALTEA-CABESTAN

⁵ Données transmises par SIAO 115